

(19)



Europäisches Patentamt

European Patent Office

Office européen des brevets



(11)

EP 0 864 277 A2

(12)

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

(43) Date de publication:

16.09.1998 Bulletin 1998/38

(51) Int Cl.⁶: **A47C 7/62, A47C 7/70**

(21) Numéro de dépôt: **98400453.1**

(22) Date de dépôt: **26.02.1998**

(84) Etats contractants désignés:

**AT BE CH DE DK ES FI FR GB GR IE IT LI LU MC
NL PT SE**

Etats d'extension désignés:

AL LT LV MK RO SI

(72) Inventeur: **Hubert, Michel**

87380 Magnac Bourry (FR)

(74) Mandataire: **Debay, Yves**

Cabinet Yves Debay,

122 Ellysée 2

78170 La Celle Saint Cloud (FR)

(30) Priorité: **12.03.1997 FR 9702946**

(71) Demandeur: **Leleu**

49449 Cande (FR)

(54) Dispositif de rangement formé dans une manchette de canapé ou fauteuil

(57) La présente invention concerne un dispositif de rangement formé dans l'une au moins des manchettes de fauteuil, canapé ou banquette constitué d'un tiroir, caractérisé en ce que le tiroir (1) occupe sensiblement la totalité du volume intérieur de la manchette (2) et coulisse selon un axe parallèle à l'axe de symétrie longitudinal de la manchette (2), le dispositif de rangement comportant des moyens (10-12;13-15) de guidage et de coulissement permettant le déploiement total du tiroir (1) hors de la manchette (2) par la face avant de cette

dernière, chaque moyen (10-12;13-15) de guidage et de coulissement étant disposé de telle sorte qu'il reste invisible de l'extérieur même lorsque le tiroir (1) est déployé, la surface supérieure du tiroir (1) forme un support plan pourvu de logements permettant la pose, la face avant du tiroir (1) étant pourvue d'un cache (3) de forme correspondant à la section transversale de la manchette (2) et assorti à la surface extérieure de cette dernière, pour rendre invisible la présence du tiroir (1) lorsque ce dernier est rétracté dans la manchette (2).

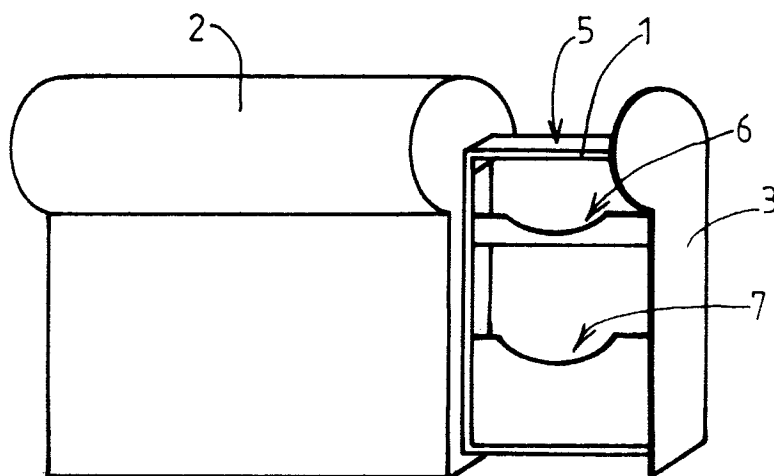


FIG. 1

EP 0 864 277 A2

Description

La présente invention concerne un dispositif de rangement formé dans une manchette de canapé ou fauteuil.

L'invention concerne plus particulièrement un dispositif de rangement coulissant intégré dans une manchette de canapé ou fauteuil.

Il est connu par le document FR 2 577 776 un fauteuil dont l'une au moins des manchettes délimite un volume de rangement. Le volume de rangement est accessible sur le côté latéral extérieur de la manchette, par un abattant monté articulé sur la manchette au moyen d'un système à deux compas.

Cependant cette structure de rangement présente de nombreux inconvénients. En effet, du fait de la position latérale de l'abattant, le volume de rangement n'est pas directement accessible pour un opérateur assis sur le canapé. Par ailleurs, si la manchette est placée à proximité d'un mur, par exemple, le volume de rangement est inaccessible.

Il est également connu des dispositifs de rangement formés dans une manchette de canapé et accessibles par la partie supérieure amovible de la manchette. Cependant, cette structure de rangement nécessite le démontage de l'accoudoir pour pouvoir profiter de la zone de rangement et donc empêche son utilisation. Par ailleurs ce type de structure de rangement n'offre que de faibles surfaces de pose d'objets.

Un premier but de l'invention est de proposer un dispositif de rangement déployable formé dans une manchette de canapé ou fauteuil, simple de structure, invisible en position rétractée, accessible aisément par un opérateur assis dans le fauteuil ou canapé et palliant les inconvénients de l'art antérieur.

Ce but est atteint par le fait que le dispositif de rangement formé dans l'une au moins des manchettes de fauteuil, canapé ou banquette constitué d'un tiroir, est caractérisé en ce que le tiroir occupe sensiblement la totalité du volume intérieur de la manchette et coulisse selon un axe parallèle à l'axe de symétrie longitudinal de la manchette, le dispositif de rangement comportant des moyens de guidage et de coulissement permettant le déploiement total du tiroir hors de la manchette par la face avant de cette dernière, chaque moyen de guidage et de coulissement étant disposé de telle sorte qu'il reste invisible de l'extérieur même lorsque le tiroir est déployé, la surface supérieure du tiroir forme un support plan pourvu de logements permettant la pose, la face avant du tiroir étant pourvue d'un cache de forme correspondant à la section transversale de la manchette et assorti à la surface extérieure de cette dernière, pour rendre invisible la présence du tiroir (1) lorsque ce dernier est rétracté dans la manchette.

Selon une autre particularité, les moyens de guidage et de coulissement du tiroir sont constitués d'au moins deux dispositifs à glissières télescopiques à billes, chaque dispositif à glissière télescopique à billes

étant rendu solidaire, par une première de ses extrémités, de la structure de la manchette, et par une seconde de ses extrémités, du tiroir.

Selon une autre particularité, la partie arrière du tiroir est rendue solidaire d'un cadre, un premier dispositif à au moins deux glissières télescopiques à billes étant rendu solidaire par ses deux extrémités respectivement des parties supérieures du cadre et de la structure de la manchette, un second dispositif à au moins deux glissières télescopiques à billes étant rendu solidaire par ses deux extrémités respectivement des parties inférieures du cadre et de la structure de la manchette, les dimensions et emplacements du tiroir, du cadre, des dispositifs à glissières, étant déterminés pour qu'en position déployée vers l'extérieur du tiroir, le cadre reste logé dans le volume délimité par la manchette.

Selon une autre particularité, le dispositif de rangement comporte des moyens de maintien du tiroir en position rétractée, empêchant son ouverture intempestive en dehors de la manœuvre de l'opérateur.

Selon une autre particularité, les moyens de maintien du tiroir en position rétractée sont constitués d'un dispositif de fermeture magnétique à ressorts, permettant l'ouverture du tiroir ou son verrouillage lors de sa fermeture par une pression mesurée exercée par l'opérateur dans le sens de son enfoncement dans la manchette.

Selon une autre particularité, le tiroir comporte au moins un plateau amovible, escamotable, coulissant et/ou encastrable pouvant être déployé transversalement, vers l'intérieur ou l'extérieur du fauteuil ou canapé par rapport au tiroir pour constituer une surface de pose.

Selon une autre particularité, le tiroir comporte une première paire de cornières verticales formant, éventuellement avec une cornière de fond, un logement de rangement pour le plateau, sensiblement rectangulaire, le logement de rangement du plateau étant parallèle à l'axe de coulissement du tiroir, le plateau pouvant être tiré verticalement hors de son logement par l'opérateur et introduit dans une seconde paire de cornières horizontales, rendues solidaires de la partie supérieure de ce dernier, pour constituer une surface de pose horizontale.

D'autres particularités et avantages de la présente invention apparaîtront plus clairement à la lecture de la description ci-après faite en référence aux dessins annexés dans lesquels :

- la figure 1 représente une vue en perspective et schématique du dispositif de rangement de manchette de canapé selon l'invention, en position déployée,
- la figure 2A représente une vue schématique de côté et en coupe du dispositif de la figure 1, illustrant les moyens de guidage et de coulissement du dispositif de rangement,
- la figure 2B représente une vue schématique de côté et en coupe du dispositif de rangement selon l'in-

- vention, en position rétractée,
- la figure 3A représente une vue schématique de côté du dispositif de rangement de manchette de canapé, dans un second mode de réalisation de l'invention,
- la figure 3B représente une vue de face du dispositif de rangement de la figure 3A,
- la figure 4A représente une vue partielle en perspective et de l'extérieur du canapé, du dispositif de rangement de manchette de canapé de la figure 3A, illustrant le rangement d'un plateau support escamotable,
- la figure 4B représente une vue partielle en perspective et de l'intérieur du canapé, du dispositif de rangement de manchette de canapé de la figure 4A, illustrant le déploiement d'un plateau support escamotable.

L'invention va à présent être décrite en référence aux figures 1, 2A et 2B. Le dispositif de rangement selon l'invention est destiné à être formé dans l'une au moins des manchettes (2) d'un fauteuil ou canapé ou banquette. Le dispositif de rangement est constitué d'un tiroir (1) sensiblement parallélépipédique pouvant occuper sensiblement la totalité du volume intérieur de la manchette (2). Bien entendu, il est possible de réaliser un tiroir (1) n'occupant qu'une fraction du volume intérieur de la manchette (2). La manchette (2) de l'exemple non limitatif de la figure 1 est formée d'une base sensiblement parallélépipédique dont la partie supérieure forme une tête inclinée vers l'extérieur du canapé ou fauteuil. Le tiroir (1) est monté coulissant dans la manchette (2) le long d'un axe parallèle à l'axe de symétrie longitudinal de cette dernière. Ainsi, le tiroir (1) est accessible par la face avant et verticale de la manchette (2). La face avant et verticale du tiroir (1) est pourvue d'un cache (3) de forme correspondant à la section transversale de la manchette (2) et assorti à la surface extérieure de cette dernière pour rendre invisible la présence du tiroir (1) lorsque ce dernier est rétracté dans la manchette (2). Par exemple, le cache (3) peut être recouvert du même matériau (tissus, cuir, etc...) formant la surface extérieure du canapé ou fauteuil. Les moyens de guidage et de coulissement du tiroir (1) par rapport à la structure de la manchette (2) sont, par exemple, constitués d'au moins deux dispositifs à glissières (10-12; 13-15) télescopiques à billes, rendus solidaires par une première de leurs extrémités respectives de la structure de la manchette (2) et par une seconde de leurs extrémités du tiroir (1). La partie arrière du tiroir (1) peut, par exemple, être rendue solidaire d'un cadre (4) sensiblement parallélépipédique, un premier (10-12) dispositif à trois glissières télescopiques à billes étant rendu solidaire des parties supérieures du cadre (4) et de la structure de la manchette (2), un second (13-15) dispositif à trois glissières télescopiques à billes étant rendu solidaire des parties inférieures du cadre (2) et de la structure de la manchette (2). Les dispositifs à glissières (10-12, 13-15)

télescopiques peuvent être maintenus dans la structure de la manchette (2), par exemple, au moyen de potences de maintien (non représentées). Ces moyens de coulissement à glissières (10-12; 13-15) télescopiques à billes permettent de déployer entièrement le tiroir (1) hors de la manchette (2). Avantagusement, les dimensions et emplacements du : tiroir (1), cadre (4), et dispositifs à glissières (10-12; 13-15) télescopiques, sont déterminés pour qu'en position déployée vers l'extérieur du tiroir (1), le cadre (4) reste logé dans le volume délimité par la manchette (2). C'est-à-dire que le cadre (4) est non visible à l'extérieur lorsque le tiroir (1) est déployé. Bien sûr, l'invention ne se limite pas à cet exemple de réalisation. Ainsi, le nombre et l'emplacement des moyens de guidage et de coulissement du tiroir peuvent être différents. Par exemple, les moyens de guidage et de coulissement du tiroir (1) peuvent être disposés latéralement au niveau des deux côtés verticaux du tiroir (1) ou cadre (4). De même, les dispositifs à glissières télescopiques à billes peuvent être remplacés par tout autre dispositif équivalent assurant la même fonction.

De manière avantageuse, la manchette (2) et le tiroir (1) comportent des moyens complémentaires (non représentés) de maintien du tiroir en position rétractée, empêchant son ouverture intempestive en dehors de la manoeuvre d'ouverture de l'opérateur. Par exemple, ces moyens de maintien du tiroir (1) en position rétractée sont constitués d'un dispositif de fermeture magnétique à ressorts, permettant l'ouverture du tiroir (1) ou son verrouillage en position de fermeture par une simple pression mesurée exercée par l'opérateur dans le sens de son enfoncement dans la manchette (2). Après déverrouillage du tiroir, comme indiqué ci-dessus, l'opérateur peut faire coulisser le tiroir (1) en le tirant vers l'extérieur, ceci tout en étant assis dans le canapé ou fauteuil. De la même manière, l'opérateur peut très facilement faire coulisser le tiroir (1) dans le sens de son engagement dans la manchette (2). Avantagusement, la partie supérieure du tiroir (1) est formée d'une plaque (5) horizontale, constituant un support plan permettant la pose d'objets du type verres ou cendriers par exemple. Par ailleurs, la partie centrale du tiroir comporte un rebord (6) ou étagère permettant le rangement d'objets divers. Enfin, dans sa partie inférieure, le tiroir (1) forme un logement (7) du type porte-revues. Bien évidemment le nombre et la disposition des rebords et logements du type porte-revues peuvent également être différents sans sortir du cadre de l'invention. De même, le tiroir (1) peut comporter un logement formant un bar, par exemple.

Les figures 3A et 3B représentent une variante de réalisation de l'invention. Le dispositif de rangement des figures 3A et 3B diffère de celui de la figure 1, uniquement par la forme de la manchette (2) et par le fait que le tiroir (1) est pourvu d'un plateau (8) escamotable. Les éléments identiques à ceux décrits ci-dessus sont désignés par les mêmes références numériques. Bien sûr, le tiroir des figures 1, 2A, 2B peut également être pourvu

d'un plateau (8) escamotable. La manchette (2) des figures 3A et 3B a une section transversale sensiblement rectangulaire. Le tiroir (1) est pourvu, dans sa partie supérieure, d'un plateau (8) qui peut être déployé transversalement par rapport au tiroir (1) pour constituer une surface de pose horizontale vers l'intérieur ou l'extérieur du canapé ou fauteuil. Le plateau est monté de manière escamotable sur le tiroir (1). Par exemple, le plateau est monté coulissant sous la plaque (5) horizontale située à l'extrémité supérieure du tiroir (1). Le plateau (8) peut également être monté articulé sur le tiroir (1). Les figures 4A et 4B illustrent un exemple de réalisation de montage sur le tiroir (1) d'un plateau (8) escamotable sensiblement rectangulaire. Le tiroir (1) comporte une première paire de cornières (9A, 9B) verticales ayant, par exemple, un profil en L ou en U formant, avec une cornière de fond (9C) à profil en L ou U, par exemple, un logement de rangement en U pour le plateau (8). Le logement de rangement du plateau (8) est parallèle à l'axe de coulissement du tiroir (1) et situé sur le côté du tiroir (1) qui est tourné vers l'extérieur du canapé ou fauteuil. Le plateau (8) peut donc être tiré verticalement hors de son logement par l'opérateur et introduit dans une seconde paire (19A, 19B) de cornières horizontales à profil en L ou U et rendues solidaires de la plaque (5) horizontale située à l'extrémité supérieure de ce dernier, pour constituer une surface horizontale de pose vers l'intérieur du canapé ou fauteuil.

Bien sûr l'invention ne se limite pas à cet exemple de réalisation. Ainsi, le plateau (8) peut être monté articulé sur le tiroir (1) autour d'un axe parallèle à l'axe de coulissement du tiroir (1) permettant son pivotement pardessus la partie supérieure de ce dernier. Dans ce cas, le tiroir (1) peut ne pas comporter la plaque horizontale (5) supérieure pour permettre le déploiement du plateau (8) vers l'intérieur du canapé. Le plateau (8) peut être maintenu horizontal par des moyens de maintien (non représentés) de type connu.

L'ensemble des éléments constituant le dispositif de rangement peut indifféremment être constitué de bois, de métal, de plastique ou de tout autre matériau.

On conçoit que l'on a un dispositif de rangement simple et pratique, adaptable sur tout type de manchettes de canapés, fauteuils ou banquettes. En effet, les formes et dimensions du tiroir (1) sont adaptées aux formes et dimensions de la manchette (2). Le dispositif de rangement de l'invention améliore notablement l'aménagement et le confort d'un canapé ou fauteuil en offrant un espace organisé de rangement facile d'accès et rétractable.

D'autres modifications à la portée de l'homme de métier font également partie de l'esprit de l'invention.

Revendications

1. Dispositif de rangement formé dans l'une au moins des manchettes de fauteuil, canapé ou banquette

constitué d'un tiroir, caractérisé en ce que le tiroir (1) occupe sensiblement la totalité du volume intérieur de la manchette (2) et coulisse selon un axe parallèle à l'axe de symétrie longitudinal de la manchette (2), le dispositif de rangement comportant des moyens (10-12; 13-15) de guidage et de coulissement permettant le déploiement total du tiroir (1) hors de la manchette (2) par la face avant de cette dernière, chaque moyen (10-12; 13-15) de guidage et de coulissement étant disposé de telle sorte qu'il reste invisible de l'extérieur même lorsque le tiroir (1) est déployé, la surface supérieure du tiroir (1) forme un support plan pourvu de logements permettant la pose, la face avant du tiroir (1) étant pourvue d'un cache (3) de forme correspondant à la section transversale de la manchette (2) et assorti à la surface extérieure de cette dernière, pour rendre invisible la présence du tiroir (1) lorsque ce dernier est rétracté dans la manchette (2).

2. Dispositif de rangement selon la revendication 1, caractérisé en ce que les moyens de guidage et de coulissement du tiroir (1) sont constitués d'au moins deux dispositifs à glissières (10-12; 13-15) télescopiques à billes, chaque dispositif à glissière (10-12; 13-15) télescopique à billes étant rendu solidaire, par une première de ses extrémités, de la structure de la manchette (2), et par une seconde de ses extrémités, du tiroir (1).
3. Dispositif de rangement selon la revendication 2, caractérisé en ce que la partie arrière du tiroir (1) est rendue solidaire d'un cadre (4), un premier (10-12) dispositif à au moins deux glissières télescopiques à billes étant rendu solidaire par ses deux extrémités respectivement des parties supérieures du cadre (4) et de la structure de la manchette (2), un second (13-15) dispositif à au moins deux glissières télescopiques à billes étant rendu solidaire par ses deux extrémités respectivement des parties inférieures du cadre (2) et de la structure de la manchette (2), les dimensions et emplacements du tiroir (1), du cadre (4), des dispositifs à glissières, étant déterminés pour qu'en position déployée vers l'extérieur du tiroir (1), le cadre (4) reste logé dans le volume délimité par la manchette (2).
4. Dispositif de rangement selon l'une quelconque des revendications 1 à 3, caractérisé en ce qu'il comporte des moyens de maintien du tiroir (1) en position rétractée, empêchant son ouverture intempestive en dehors de la manoeuvre de l'opérateur.
5. Dispositif de rangement selon la revendication 4, caractérisé en ce que les moyens de maintien du tiroir (1) en position rétractée sont constitués d'un dispositif de fermeture magnétique à ressorts, permettant l'ouverture du tiroir (1) ou son verrouillage

lors de sa fermeture par une pression mesurée exercée par l'opérateur dans le sens de son enfoncement dans la manchette (2).

6. Dispositif de rangement selon l'une quelconque des revendications 1 à 5, caractérisé en ce que le tiroir (1) comporte au moins un plateau (8) amovible, escamotable, coulissant et/ou encastrable pouvant être déployé transversalement, vers l'intérieur ou l'extérieur du fauteuil ou canapé par rapport au tiroir (1) pour constituer une surface de pose. 5 10
7. Dispositif de rangement selon la revendication 6, caractérisé en ce que le tiroir (1) comporte une première paire de cornières (9A, 9B) verticales formant, éventuellement avec une cornière (9C) de fond, un logement de rangement pour le plateau (8), sensiblement rectangulaire, le logement de rangement du plateau (8) étant parallèle à l'axe de coulissement du tiroir (1), le plateau (8) pouvant être tiré verticalement hors de son logement par l'opérateur et introduit dans une seconde paire (19A, 19B) de cornières horizontales, rendues solidaires de la partie supérieure (5) de ce dernier, pour constituer une surface de pose horizontale. 15 20 25

30

35

40

45

50

55

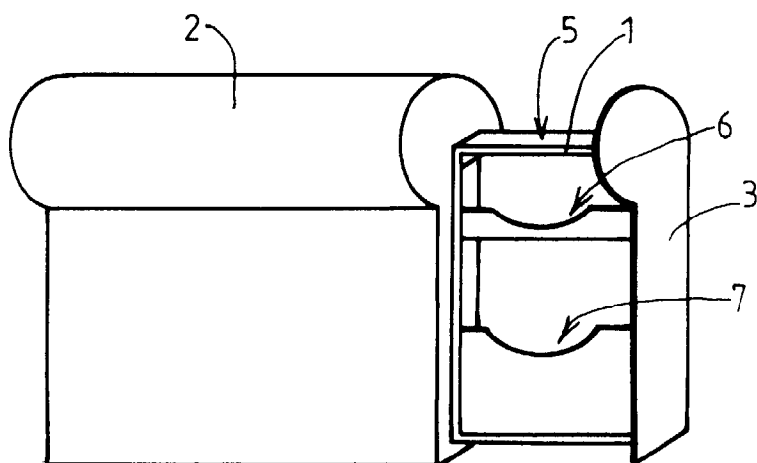


FIG. 1

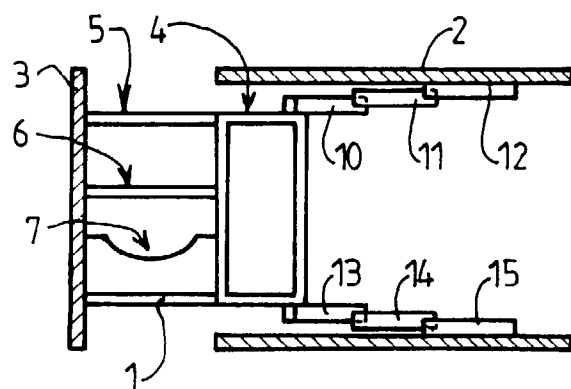


FIG. 2A

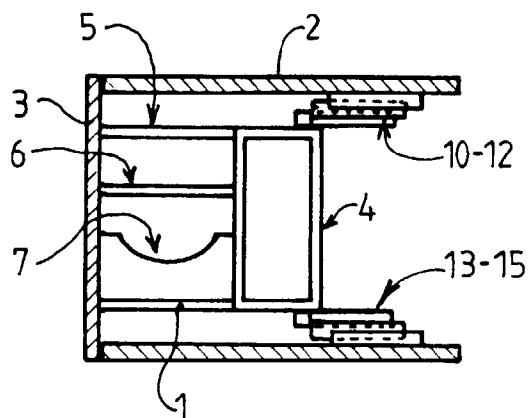


FIG. 2B

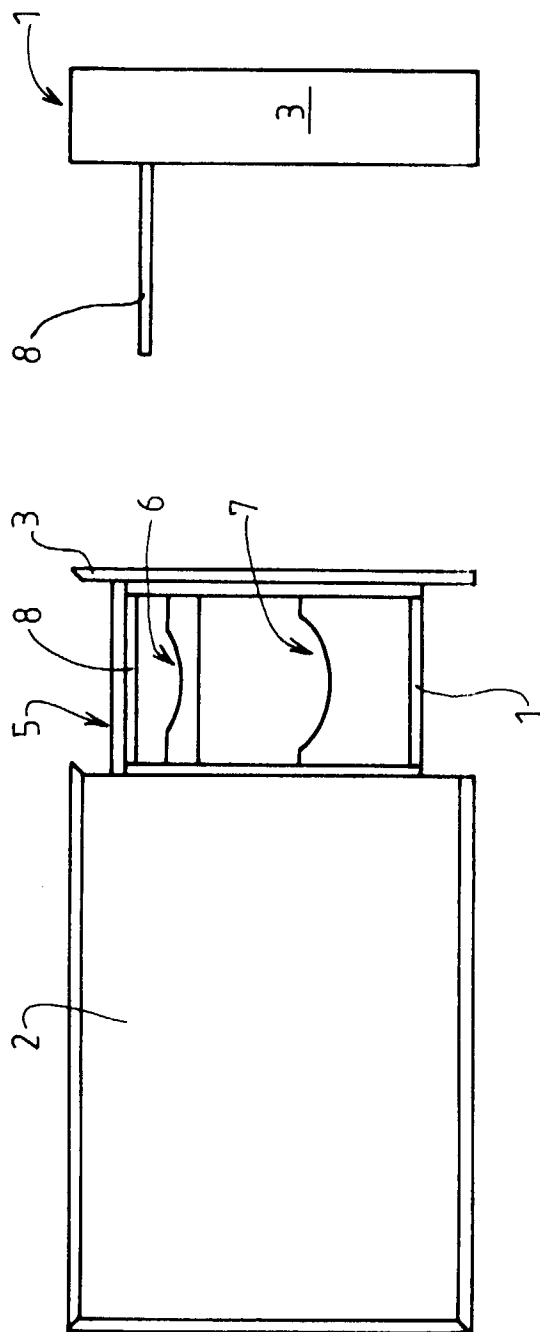


FIG. 3A

FIG. 3B

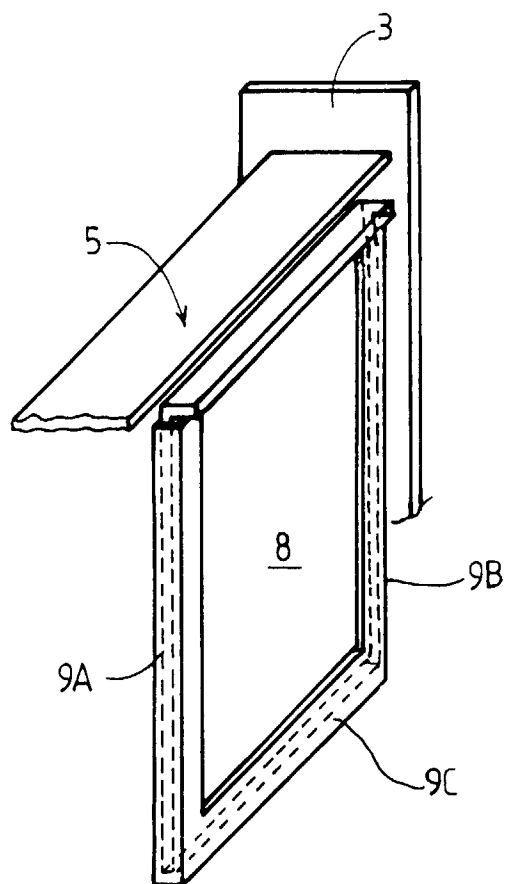


FIG. 4A

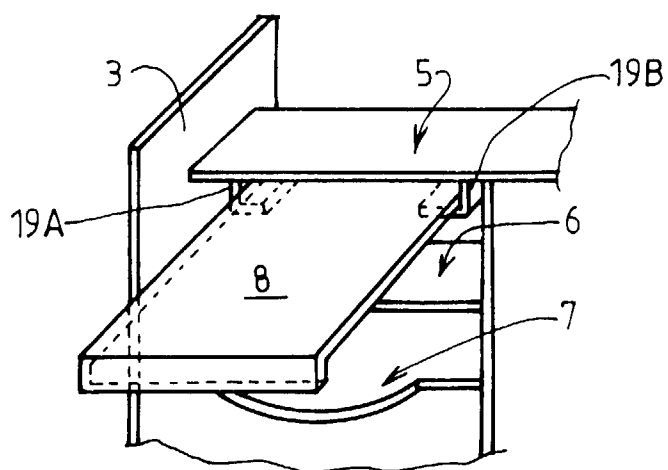


FIG. 4B